

Image not found or type unknown



Achats de meubles ou autres

Par **thierrymapoule**, le 11/11/2008 à 09:20

je suis en divorce depuis 1 an ,mon mari parti depuis plus d un an, onc rendue et assignation recue .ai jouissance du domicile et du mobilier Ne vivant plus ensemble , comptes personnels , ce que j achete en meubles ou autres , seul , fera t il parti des choses a partager au moment a la liquidation des biens